



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 20 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 janvier 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

| Afférents au conseil | En exercice | Qui ont délibéré |
|----------------------|-------------|------------------|
| 19 | 19 | 17 |

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur HAMEL
 Madame WINDELLS a donné pouvoir à Madame LEBERTRE
 Madame MOULIN a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame MOREL

22-003 REAMENAGEMENT DU PARKING RUE MONTAUBAN : IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGES. DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEC ENERGIE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen ;

Considérant l'obligation de mise en place de bornes de recharge dans tous les parkings publics pour inciter le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs.

Cette obligation se traduit pour la création de nouveaux stationnements de plus de 10 places, à l'installation d'une borne de recharge.

La commune partirait sur une borne de 22 kW, utilisable le jour et la nuit, à brancher sur le réseau ENEDIS, pour un montant de 10 000 euros HT.

Le SDEC ENERGIE peut participer à hauteur de 20% de la dépense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACTE la mise en place d'une borne de recharge électrique dans le projet de réaménagement de la rue Montauban ;
- AUTORISE le Maire à solliciter auprès du SDEC ENERGIE la subvention à hauteur de 20% de la dépense subventionnable.

VOTE : POUR : 16 – ABSTENTION : 1

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI



PRÉFECTURE DU CALVADOS
 - 1 FEV. 2022
 COURRIER